



# L'ACTION MUNICIPALE



Bulletin d'information de Saint-Hippolyte

Avril 2011

MOT DU MAIRE

## ■ Tourné vers l'environnement

### NON AUX MINES À SAINT-HIPPOLYTE !

Le mouvement d'opposition à l'exploration et à l'exploitation minière sur notre territoire et dans les Laurentides prend de l'ampleur. Les villes concernées sont Saint-Hippolyte, Sainte-Adèle, Sainte-Mar guerite-du-Lac-Masson. Après le point de presse du 25 mars dernier, j'ai initié une rencontre avec le député de Bertrand, Claude Cousineau, et les maires des municipalités concernées et nous avons convenu d'élaborer un plan d'action et une pétition en ligne qui serait hébergée sur le site de l'Assemblée nationale. Dès que nous aurons la confirmation du secrétariat de l'Assemblée nationale, nous diffuserons l'adresse électronique de la pétition sur notre site internet. Nous rencontrerons la ministre responsable de la région, Michèle Courchesne, le 18 avril prochain en matinée. Une résolution a été adoptée à la dernière séance du Conseil demandant au ministère des Ressources naturelles d'interdire toute exploration et/ou exploitation minière sur le territoire de Saint-Hippolyte et réclamant une modification à la Loi sur les mines et l'abolition de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu'elles détiennent pour la réglementation des droits de surfaces. Une pétition propre à Saint-Hippolyte circule déjà en version papier et peut



être signée aux endroits suivants : l'Hôtel de Ville, Bonichoix, IGA Saint-Hippolyte, Quincaillerie des Hauteurs, Quincaillerie RONA, Station d'essence Shell – Dépanneur Station d'essence et dépanneur du Village, Pharmacie Familiprix, restaurant Primo, restaurant des Hauteurs, Immeubles des Hauteurs en face du Bonichoix, Guichet automatique Desjardins. Une séance d'information avec les citoyens s'est tenue le 14 avril à l'Église de Saint-Hippolyte. Je lance un appel à la vigilance des citoyens afin qu'ils signalent toutes interventions de la compagnie minière sur le terrain. Le mot d'ordre est mobilisation !



### UN SENTIER ÉCOLOGIQUE POUR LES HIPPOLITOIS

Afin d'offrir à la population un accès au massif d'escarpements de Piedmont, de Prévost et de Saint-Hippolyte, où les randonneurs peuvent découvrir des paysages et des milieux naturels, la Municipalité a convenu d'une entente avec le Comité Régional pour la Protection des Falaises (CRPF) pour permettre l'accès à ce sentier à partir des terrains appartenant

à la Municipalité (lots 3 063 679 et 3 063 665). La Municipalité aménagera le stationnement situé sur le lot 3 063 679 en bordure du chemin du lac Morency d'ici le 30 juin 2011. Le CRPF aménagera le sentier écologique sur le terrain situé sur le lot 3 063 665 au cours de 2011 (incluant la signalisation dans le sentier et le stationnement) et fournira à la Municipalité un plan et certificat de piquetage du stationnement préparé par un arpenteur-géomètre.



### POLITIQUE FAMILIALE

La première consultation publique pour la politique familiale aura lieu le **27 avril à midi au Pavillon Roger-Cabana**. N'oubliez pas de vous inscrire auprès d'Isabelle Poulin au 450.563.2505 #2-251 ou par courriel à [ipoulin@saint-hippolyte.ca](mailto:ipoulin@saint-hippolyte.ca) !

### PRIX LITTÉRAIRE

Une Hippolytoise s'est distinguée par son art. Madame Monique Parizeau a reçu le Prix littéraire décerné par Radio-Canada dans la catégorie récit pour sa nouvelle intitulée *Brin de nid*. Bravo !

### À LA MÉMOIRE DE MADAME VEZEAU

Le local occupé par le Cercle des Fermières se nommera désormais le Pavillon Mireille-Vezeau. Son implication au sein de l'organisme fut exemplaire. Membre du premier comité fondateur du Cercle, il y a plus de 40 ans, elle en fut la présidente de 1987 à 1993.

Bruno Laroche, maire

## ■ La protection des lacs, c'est l'affaire de tous !



De plus en plus de municipalités, de concert avec les associations de lacs, mettent en place des mesures pour protéger les lacs. Dans cette même foulée, la Municipalité a adopté un règlement sur la protection des plans d'eau contre les espèces envahissantes (Règlement n°1013-10). Toute embarcation qui sera désormais mise à l'eau sur le lac de l'Achigan devra être d'abord lavée, posséder un certificat à cet effet, en plus d'être munie d'un permis d'accès (vignette) qui lui sera remis au débarcadère municipal. Pour le moment, le règlement ne vise que ce lac puisqu'il est le seul à posséder un débarcadère contrôlé par la Municipalité.

### CONSTRUCTION D'UNE STATION DE LAVAGE

La Municipalité construira une station de lavage de bateaux qui devrait être opérationnelle à partir du 21 mai 2011. D'ici là, des ententes ont été prises avec des concessionnaires qui entreposent des bateaux afin qu'ils puissent attester les lavages de leurs clients (voir rubrique Loisirs). Un détail toutefois : le lavage contre les espèces envahissantes ne vise pas à rendre la coque rutilante de propreté, comme si le bateau sortait de chez le concessionnaire ! Il sert à éliminer les débris qui seraient restés accrochés au bateau ou à la remorque lors de navigation précédente. Les espèces envahissantes

problématiques pour nos lacs se délogent plus facilement que les algues microscopiques qui se fixent aux surfaces immergées. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à ce que toute tache verdâtre ou noirâtre doive absolument être éliminée par le préposé à la station.

### L'UNION FAIT LA FORCE !

La construction d'une station de lavage ne peut garantir à elle seule la protection du plan d'eau. Pour cette raison, il est important que les riverains ne laissent descendre aucune embarcation sur le lac via leur propriété. Les accès non protégés représentent le plus grand danger de contamination par les espèces envahissantes. Si nous voulons rester fiers de nos lacs, chacun doit faire preuve de vigilance et respecter les mesures en place.

ENVIRONNEMENT

Cliquez pour voir [www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)

## ■ Emploi étudiant : aide-journalier

La Municipalité de Saint-Hippolyte est à la recherche d'étudiants pour combler les postes d'aide journalier durant la saison estivale.

### EXIGENCES

- Être étudiant inscrit à temps plein à une formation à l'automne 2011
- Être âgé d'au moins 16 ans au 15 mai 2011
- Être responsable
- Être débrouillard
- Être en excellente forme physique
- Avoir de l'initiative

### SALAIRE

10,65 \$/heure

### HORAIRE

40 heures/semaine, du lundi au vendredi pour une période de 8 semaines



Toute personne intéressée à postuler et qui répond aux exigences peut le faire en faisant parvenir son curriculum vitae à l'attention de:

Monsieur Sylvain Vanier

Directeur Service des travaux publics

✉ 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, J8A 1A1

☎ 450.563.2362 📧 cledoux@saint-hippolyte.ca



## ■ Pompier à temps partiel

### FONCTION SOMMAIRE

Sous l'autorité des officiers du Service de sécurité incendie, le pompier est appelé à lutter contre les incendies notamment par des opérations de sauvetage et de protection des biens. Il est également appelé à participer à l'inspection et à l'entretien de la caserne ainsi que des équipements utilisés en cas d'incendie et au cours de diverses interventions d'urgence. Le pompier doit aussi participer à des séances d'entraînement.

### PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHÉS

La Municipalité compte embaucher des candidats (es) possédant, d'excellentes capacités physiques, des aptitudes à travailler en équipe, un très bon jugement et capables d'intervenir en situation d'urgence. Ils ou elles doivent démontrer un sens des responsabilités, de communication, faire preuve d'éthique professionnelle et d'une grande facilité d'apprentissage.

### CONDITIONS D'EMBAUCHE

Les candidats (es) doivent minimalement rencontrer les conditions suivantes :

- Posséder un diplôme d'études secondaires et une formation de pompier I ou de niveau 1 ou s'engager à suivre ces formations selon les modalités et les délais prévus par le service.
- Posséder un permis de conduire classe 4A.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.
- Être âgé d'au moins dix-huit (18) ans.
- De préférence, être en mesure, à partir de son domicile, de se rendre en automobile en 10 minutes ou moins à la caserne des pompiers située au 2056 chemin des Hauteurs, tout en respectant la signalisation et les limites de vitesse.
- Habiter le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte.



**Gilles Beauregard**

Finance & Administration,  
Communication & Culture  
450.563.2505 #506  
gbeauregard@saint-hippolyte.ca



**Yves Dagenais**

Travaux Publics  
450.563.2505 #503  
ydagenais@saint-hippolyte.ca



**Chantal Lachaine**

Services communautaires  
Loisirs  
450.563.2505 #502  
clachaine@saint-hippolyte.ca



**Denis Lemay**

Sécurité publique  
450.563.2505 #506  
dlemay@saint-hippolyte.ca



**Donald Riendeau**

Service de l'urbanisme  
450.563.2505 #504  
driendeau@saint-hippolyte.ca



**Philippe Roy**

Environnement  
450.563.2505 #505  
proy@saint-hippolyte.ca

## ■ Conseil de ville

La prochaine séance régulière du conseil aura lieu le lundi 2 mai, à 19 h 30, à l'Église paroissiale.

Les candidats (es) doivent détenir une autorisation de leur employeur, le cas échéant, leur permettant de quitter le travail en tout temps lors de situations d'urgence. Les candidats devront être en mesure de fournir le document « Vérification d'antécédents criminels ».

### INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et le document « Vérification d'antécédents criminels » avant 12 h 30, le vendredi 29 avril 2011.

### Service de sécurité incendie

✉ 2253, ch. des Hauteurs, Saint-Hippolyte, J8A 1A1  
☎ 450.563.1483 📧 ycorbeil@saint-hippolyte.ca

## Animation & prix de présence

### ■ Soirée Info & Inscriptions Tortilles

LUNDI 16 MAI DE 18 H 30 À 21 H  
AU PAVILLON ROGER-CABANA.

Un été inoubliable attend votre enfant, âgé de 4 à 12 ans, avec l'équipe d'animation Tortilles ! Une avalanche d'activités et de sorties pour un maximum de plaisir réparties sur 8 semaines soit du 27 juin au 19 août. À la demande générale, nous reprenons la formule gagnante de l'an passé qui vous donne accès à deux forfaits : à la carte (mardi et/ou jeudi) ou à la semaine\*.

### ■ Info-Loisirs Été 2011

Pour mieux planifier votre été, surveillez l'arrivée de la brochure **Info-Loisirs été 2011**, début mai. Vous y trouverez une foule d'informations dont les modalités d'inscriptions au **CAMP DE JOUR TORTILLES** et son calendrier, la programmation estivale **LOISIRS AU CARRÉ**, l'horaire des festivités de la **FÊTE NATIONALE**, les coordonnées de nos plateaux et plus encore.

\*Info : [www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca) et envoi postal Info-Loisirs été 2011 (dès le 2 mai).



### ■ Permis d'accès au lac de l'Achigan et lavage de bateau

Afin de protéger le lac contre le myriophylle à épis et les autres espèces indésirables, le lavage de bateau est maintenant obligatoire, tout comme le permis d'accès (vignette), pour mettre à l'eau une embarcation sur le lac de l'Achigan. L'enregistrement des bateaux se fera du 11 au 29 avril à l'Hôtel de Ville ou au débarcadère à partir du 2 mai, selon l'horaire en vigueur. Les vignettes seront émises et apposées au débarcadère, par le préposé municipal.

#### DOCUMENTS EXIGÉS :

- Formulaire dûment rempli
- Enregistrement fédéral de l'embarcation
- Preuve de résidence : permis de conduire, compte de taxe, copie du bail (durée minimum de 3 mois)

Nous vous recommandons fortement de prendre rendez-vous au 450.563.1745 pour faire laver votre embarcation. L'ouverture de la station de lavage est prévue pour le 21 mai. D'ici-là, les

TARIFS	VIGNETTE	LAVAGE
Embarcation non motorisée	20 \$	Gratuit
Embarcation motorisée		20 \$
• De moins de 20 c.v.	20 \$	
• De 20 à 100 c.v.	40 \$	
• De 105 c.v. et plus	150 \$	
• Motomarines	150 \$	
HORAIRE DÉBARCADÈRE ET STATION DE LAVAGE		
Du 2 mai au 17 juin	9 h à 17 h	
Du 18 juin au 5 septembre	9 h à 20 h	
Du 6 septembre au 10 octobre	9 h à 17 h	

embarcations peuvent être lavées, sur rendez-vous, chez les concessionnaires autorisés :

- Atelier mécanique des Hauteurs Saint-Hippolyte, 450.224.8729
- Desjardins sport Saint-Jérôme, 450.438.8225

Prendre note que notre stationnement municipal se situe sur la 415<sup>e</sup> avenue.

### ■ Disco des jeunes

Vendredi, 13 mai à 19h à 21h30  
Pavillon Roger-Cabana (7-14 ans) // Coût : 5 \$

### ■ Bibliothèque

#### JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

À cette occasion, toutes les personnes qui emprunteront des livres auront la chance de participer à un tirage. Cadeaux offerts : 5 sacs écolos et 2 chèques-cadeaux de la librairie Renaud-Bray. De plus, les premiers clients recevront une rose, une tradition internationale associée à cette journée.

#### LE CLUB OPTIMISTE : GÉNÉREUX DE NATURE !

Encore cette année, le Club optimiste a remis à la bibliothèque 61 livres pour les jeunes. De beaux documentaires et albums sont offerts aux enfants de Saint-Hippolyte pour augmenter leur plaisir de découvrir et de lire ! Remerciements sincères à Mme Linda Rousseau, présidente du Club ainsi qu'à Mme Lucille Tremblay pour son implication !

#### HEURES D'OUVERTURE

Mardi 13 h à 19 h  
Mercredi 9 h à 19 h  
Jeudi 13 h à 21 h  
Vendredi 13 h à 21 h  
Samedi 9 h à 14 h  
Fermée le vendredi 22 et le samedi 23 avril

Information : 450.224.4137  
[www.reseaubibliolaurentides.qc.ca](http://www.reseaubibliolaurentides.qc.ca)



### ■ Fête Nationale

Nous sommes à la recherche de personnes dynamiques ayant le goût de s'impliquer à titre de bénévole. À coup sûr, nous avons une tâche qui vous ressemble. Joignez-vous à notre belle équipe !

### ■ Information

Anne-Marie Braün

Coordonnatrice loisirs, culture et vie communautaire  
[ambraun@saint-hippolyte.ca](mailto:ambraun@saint-hippolyte.ca)  
450.563.2505 # 238

## Programme de vidange de fosses septiques

Voici un rappel du fonctionnement du Programme de vidange qui débutera au courant du mois de mai :

- La vidange de toutes les fosses et tous les puisards se fera tous les deux ans, tant pour les résidences permanentes que saisonnières;
- La Municipalité a été divisée en deux secteurs de vidange : le secteur A inclus le Lac de l'Achigan et le lac Connelly, et le secteur B inclut le reste de la Municipalité;
- Le secteur A est vidangé les années impaires (2011-2013), et le secteur B durant les années paires (2012-2014);
- La Municipalité vous enverra une lettre en avril pour vous signaler que votre résidence fait partie du secteur qui sera vidangé;
- Sani-Laurentides vous informera par lettre, 21 jours à l'avance, de la date de la vidange afin que vous dégagiez les ouvertures de la fosse ou du puisard;
- Certains frais ne sont pas inclus à la taxation municipale. Consultez le tableau 2 pour connaître les services facturables.

### CHANGEMENTS APPORTÉS AU PROGRAMME DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

- Deux inspecteurs accompagneront les opérateurs de vidange pour surveiller les opérations;
- Toute facturation sera faite par la Municipalité, excepté les situations suivantes qui seront facturées par Sani-Laurentides :
- un montant de 56,94 \$, sera chargé au propriétaire s'il exige une vidange un dimanche ou un jour férié
- un montant de 56,04 \$ sera chargé au propriétaire s'il exige une vidange totale au lieu d'une vidange sélective;
- Lors d'un changement d'une installation sanitaire, le propriétaire devra effectuer à ses frais la vidange de l'installation sanitaire désaffectée avec la compagnie de vidange de son choix et devra quand même payer la taxation annuelle.

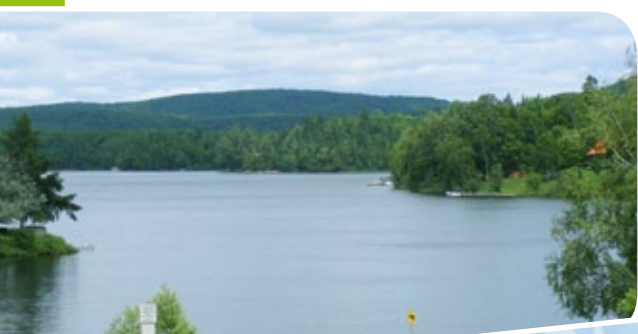
Voici les tableaux indiquant les différents tarifs applicables :

Tableau 1 : Taxation 2011

TYPE DE VIDANGE	MONTANT DE LA TAXATION
Vidange de fosse septique	70 \$
Vidange de puisard	70 \$
Vidange de fosse scellée (première vidange de l'année)	180 \$

Tableau 2 : Tarifs pour les services supplémentaires non-inclus sur le compte de taxes

TYPE DE FRAIS	MONTANT FACTURÉ PAR LA MUNICIPALITÉ
Vidange additionnelle d'une fosse scellée	125 \$
Frais pour la non-accessibilité de la fosse septique	75 \$
Vidange sélective d'une fosse non-prévue au programme	140 \$
Vidange totale d'une fosse non-prévue au programme	180 \$
Vidange d'un puisard non-prévue au programme	140 \$



## Installations sanitaires

Au cours de l'été 2011, une équipe d'inspecteurs sillonnera la Municipalité afin de poursuivre les inspections des installations sanitaires. Ils procéderont à des tests de colorant des exutoires de la maison et vérifieront l'état de votre installation. Ils profiteront de l'occasion pour répondre à vos questions relatives aux installations septiques.



## Recyclage

Les nouveaux bacs roulants seront distribués au cours du mois de mai et de juin. De plus, durant l'été, des agents de sensibilisation environnementale sillonneront les rues de la municipalité afin d'informer les citoyens sur les matières recyclables et les résidus domestiques dangereux. La Municipalité a augmenté sa quantité de matières recyclables en 2010 par rapport à l'année de 2009 de 61 tonnes en récupérant 714 tonnes en 2010, et 653 en 2009. Cette hausse de 9 % des quantités de matières recyclables récupérées se reflète en un taux de récupération de 39 %. Souhaitons que la venue du bac roulant et des agents de sensibilisation environnementale porte fruit et améliore le taux de récupération de la Municipalité !

## Ouverture de l'écocentre

L'écocentre de Saint-Hippolyte, opéré par Développement Durable de la Rivière-du-Nord (DDRDN), sera officiellement ouvert samedi, le 3 mai 2011, jusqu'au 29 octobre. Pour une deuxième année consécutive, l'écocentre sera ouvert cinq jours par semaine, c'est-à-dire du mardi au samedi, de 9 h à 16 h. Pour les citoyens qui désirent une plage horaire plus élargie, ils peuvent se rendre à l'écocentre de Saint-Jérôme qui est ouvert de 8 h à 17 h, du mardi au samedi.

Suite à l'augmentation des jours d'ouverture l'an dernier, les Hippolytois ont augmenté le tonnage récupéré des RDD, des encombrants et du matériel informatique de 57 %. Le tonnage est passé de 7 tonnes à 11 tonnes, ce qui place la Municipalité au deuxième rang de la MRC de la Rivière-du-Nord pour la récupération des matériaux acceptés à l'écocentre.

La Municipalité tient à féliciter tous les citoyens pour leurs efforts de récupération et les encourage à continuer d'utiliser ce service. Afin de vous aider à augmenter la quantité de matières récupérées, la Municipalité vous invite à consulter la liste des matières qui sont acceptées et refusées, disponible au [www.ecocentresrdn.org](http://www.ecocentresrdn.org).



## Journée de l'environnement

Le samedi 4 juin 2011 de 10 h à 15 h au Parc Roger-Cabana

### AU PROGRAMME

- Analyse de l'eau à prix réduit:  
Analyse bactériologique: 30\$  
Analyse physico-chimique (8 paramètres): 35\$  
Combo bactério + physico: 60\$  
Eau de baignade—coliformes fécaux: 8\$  
Eau de baignade—coliformes fécaux + entérocoques: 15\$  
Des contenants stériles seront disponibles à l'Hôtel de Ville à compter du 30 mai.
- Kiosques d'information sur l'environnement
- Animation et un jeu gonflable pour les enfants
- Conférences
- Prise de commandes de végétaux à prix réduit pour le reboisement des rives, réservé aux membres des associations de lacs de Saint-Hippolyte (preuve d'affiliation requise).



**Apportez votre pique-nique!!!**  
Ne manquez pas l'UQROP et ses oiseaux de proie!